Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202873-20251219-2025_61-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2025-61

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Sylvain HÉDER, ~~Caroline KOENIG~~, Jocelyn TADEJ, Marcel PEROT, Carole HIDRIO, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Loïc CATALAN~~, Johan BERTRAND, Marine CARDINAL, Daniel LE METAYER, Loïc BIDAULT, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Caroline KOENIG qui a donné procuration à Isabelle LE CARDINAL
Loïc CATALAN qui a donné procuration à Sylvain HÉDER

Secrétaire de séance : Jocelyn TADEJ

Nombre de présents : 13 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 15 décembre 2025

2025-61 : Ligne de trésorerie

Marie-Annick GELIN, adjointe aux finances, informe l'Assemblée qu'il y a lieu de réaliser une ligne de trésorerie pour faire face aux dépenses des investissements en cours en attente de l'encaissement des subventions.

Une ligne de trésorerie est un outil financier permettant de gérer efficacement les besoins temporaires de liquidités. Contrairement à un prêt classique, elle est utilisée pour couvrir les décalages entre les entrées et les sorties d'argent.
Les prévisions de dépenses et recettes se déclinent comme suit :

	Dépenses	Subventions
Maison pour tous	487 018€	590 020€
Ancien site de l'école	6 101€	70 000€
Espace paramédical	66 648€	34 727€

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202873-20251219-2025_61-DE

Il est proposé de contracter la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 700 00 € auprès du Crédit Agricole, selon les conditions suivantes :

Conditions particulières de la proposition	
Date d'émission de l'offre	19 décembre 2025
Date de la validité de l'offre	Variation du taux selon le marché monétaire
Montant maximum du crédit	700 000€
Date d'entrée en vigueur	A la date de signature du contrat
Durée	12 mois
Indice de référence et marge	Euribor 3Mois journalier +0.80€ Euribor 3 Mois non flooré à zéro. Dernier index connu de EURIBOR 3 M (18/12) : + 2.035% soit un taux (index + marge) = 2.835%
Périodicité des intérêts	Trimestrielle La période d'intérêt est la durée de trois mois comprise entre deux échéances de remboursement
Calcul des intérêts	Les fonds utilisés portent intérêts du jour effectif de leur mise à disposition sur le compte du comptable assignataire de l'emprunteur jusqu'au jour de leur remboursement effectif sur le compte du Prêteur. Les intérêts sont calculés à terme échus.
Commission de Mise en Place	0.20% du montant du Crédit, prélevés en une seule fois par débit d'office
Commission de Non-Utilisation	Pas de commission de non-utilisation
Base de calcul	Nombre de jours exacts/365

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise place une ligne de trésorerie au Crédit Agricole d'un montant de 700 000 €,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, et à exécuter l'ensemble des obligations prévues par le contrat de ligne de trésorerie.

Le secrétaire de séance,
Jocelyn TADEJ

Le Maire,
Michel PETRA

MAIRIE DE SAINT-DONAN
Côtes-d'Armor